

## PROFESSION DE FOI

### Liste Indépendante Assistantes Maternelles

Votez pour une liste constituée d'assistantes Maternelles et d'Assistantes Familiales qui siègent pour certaines déjà en C.C.P.D depuis plusieurs années et qui ont défendu et soutenu de nombreux collègues.  
Ces élus sont salariés comme vous et connaissent votre travail.

Nous sommes à votre écoute et défendons votre dossier dans le respect des critères d'agrément en privilégiant un accueil familial de qualité, garantissant la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis.

#### Qu'est-ce que la CCPD :

C'est la Commission Consultative Paritaire Départementale composée à égalité de représentants du Département désignés et de représentants élus des assistants(es) maternels(les) et assistants(es) familiaux(les).

#### Quel est son rôle :

La CCPD doit émettre un avis avant toute décision du Président du Conseil Départemental sur le retrait, le non-renouvellement, la suspension ou la restriction d'un agrément et sur le programme de formation.

**Si votre agrément est remis en cause, vous serez obligatoirement convoqué devant la CCPD. Cela vous concerne directement.**

**SOYER DES PROFESSIONNELLES DE LA PETITES ENFANCE..  
VOTER**

Le vote se déroule uniquement par correspondance. Dès réception du courrier électoral, envoyez votre bulletin de vote à l'adresse mentionnée avant le 22 mars, le cachet de la poste faisant foi. Le dépouillement aura lieu le 26 mars 2024.

**COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE  
DEPARTEMENTALE**

**ELECTION DU 26 MARS 2024**

**LISTE INDEPENDANTE**  
Assistantes Maternelles

**LISTE DES CANDIDATS**

- 1. FAVIER VERONIQUE**
- 2. LANDAIS SYLVIE**
- 3. KEDJAME OUARDA**
- 4. BROCHET CELINE**
- 5. BOURDON CHRISTINE**
- 6. LECOINTRE SABRINA**
- 7. BARBIER HORTENTIA**
- 8. CARVALHO ESTELLE**
- 9. LEMEE SYLVIE**
- 10. ROUX FLORENCE**

# VOTRE VOIX



## LA CCPD : C'EST QUOI ? À QUOI CA SERT ?

### Votre agrément constitue votre « permis de travailler ».

Et vous savez qu'il peut être remis en cause à tout moment. Alors c'est important pour vous d'avoir des représentants qui le défendent, qui VOUS défendent.

Ces représentants pour lesquels vous allez voter exercent le même métier que le vôtre. Ils le connaissent de l'intérieur et sont donc les mieux placés pour défendre vos intérêts.

La Commission Consultative Paritaire Départementale est présidée par le Président du Département ou son représentant. Elle est composée, en nombre égal, de représentants désignés par le Département et de professionnels élus par les Assistants Maternels et les Assistants Familiaux.

- Elle est réunie à chaque fois qu'une mesure défavorable est envisagée : restriction, retrait ou non-renouvellement d'agrément.
- Elle est également consultée pour avis sur le programme de formation de vos métiers.
- Elle est aussi consultée sur le bilan de fonctionnement du bureau des agréments.

## POURQUOI VOTER CFDT ?

### Parce que l'humain est au cœur de nos revendications !

- Parce que tous les syndicats ne se valent pas : la méthode CFDT c'est le dialogue et la détermination sur le long terme pour faire changer les choses et acquérir de nouveaux droits !
- Parce que la CFDT continuera de se battre pour l'obtention d'un vrai statut et de garanties individuelles et collectives pour dé-précariser vos métiers !
- Parce que la CFDT est toujours transparente et vous parle « vrai » !
- Parce que la CFDT prend toujours ses responsabilités quand elle doit affronter les employeurs !
- Parce que la CFDT veillera d'abord au respect de vos droits à la CCPD et ne vous laissera pas vous défendre seul si votre agrément est menacé, que vous soyez assistant maternel ou familial !
- Parce que la CFDT se bat localement pour vos droits et vos conditions de travail depuis des années !
- Parce que vous aurez toujours droit à de l'information que vous soyez syndiqué ou non !
- Parce que vous préférez soutenir un collectif participatif, solidaire et démocratique !

Nos valeurs

Émancipation  
Démocratie

Indépendance

Solidarité

Autonomie



Parce que voter CFDT,  
c'est avoir l'appui du 1<sup>er</sup> syndicat de France !

ÉLECTIONS DU 26 MARS 2024

Votez par correspondance\* !

\*Attention à la lenteur des délais postaux, votre vote doit arriver avant le 22 mars pour être comptabilisé !

## ASSISTANTS MATERNELS

Vous assurez une mission de service publique essentielle ! Et pourtant vous n'êtes ni reconnu-es, ni valorisé-es, ni rémunéré-es à la hauteur de cette mission.

Le temps passé à la préparation de l'accueil des enfants, les horaires découpés, les tâches ménagères quotidiennes supplémentaires, l'achat du matériel éducatif, le coût des mises aux normes de sécurité... on en parle ?



## ASSISTANTS FAMILIAUX

Le week-end de répit, les remboursements à partir de 5km, les congés défatigués en l'absence de l'enfant, l'indemnité d'entretien identique quel que soit l'âge et les besoins de l'enfant, le budget rentrée, le budget coiffeur ou vêture, l'absence de contrat d'accueil, le sentiment de ne pas être considéré comme un travailleur social intégré à l'équipe, les injonctions et informations contradictoires en fonction de l'interlocuteur, les calendriers de DVH intenable, la présomption d'innocence et tant d'autres sujets... ça vous parle ?

## ASSISTANTS FAMILIAUX DU DÉPARTEMENT

La CFDT s'engage pour vous et avec vous :

- **À militer pour l'amélioration de vos conditions de travail et de rémunération** : les sujets ne manquent pas ! Droit au week-end de répit, revalorisation et modulation de l'indemnité d'entretien en fonction de l'âge, congés, remboursements de tous les km parcourus sans minimum, revalorisation des budgets divers (coiffure, vêture, rentrée scolaire, argent de poche, Noël, etc...).
- **Défendre la reconnaissance de votre métier de travailleur social** : intégration réelle et entière à l'équipe pluridisciplinaire et aux décisions concernant le PPE, élaboration et actualisation du contrat d'accueil, etc...
- **Défendre vos droits** : formation, reclassement, agrément, présomption d'innocence, etc...

### COMMENT ?

Grâce à la commission d'Assistants Familiaux que la CFDT vient de créer pour élaborer un cahier de revendications et de propositions

**SOYEZ ACTEURS DE L'AVENIR DE VOTRE MÉTIER !**

**Engagez-vous dans ce projet avec la CFDT !**

**ENSEMBLE nous serons plus forts !**

**QUE VOUS SOYEZ ASSISTANT MATERNEL OU ASSISTANT FAMILIAL  
LA CFDT VOUS DÉFEND AVEC LE MÊME ENGAGEMENT EN CCPD DEPUIS 2018**

## VOS CANDIDATS

Ludivine REICH, assistante familiale  
Daniel PORTIER, assistant familial  
Marie-Laure CREVET, assistante familiale  
Stéphanie DELARUE, assistante familiale  
Thérèse BETTON, assistante familiale  
Cindy BIHL, assistante familiale  
Yohann BORSBERG, assistant familial  
Saïd SLIMANE-MOUSSA, assistant familial  
Marlène DENIS, assistante familiale  
Anne-Laure LE PAPE, assistante familiale

## ASSISTANT·E FAMILIAL·E, UN MÉTIER PRENANT !





Élection du 26 mars 2024

**COMMISSION CONSULTATIVE  
PARITAIRE DÉPARTEMENTALE**  
Du Département de l'Orne

**Bulletin de vote**

Liste des candidats présentée par  
le syndicat  
**interco-CFDT Orne**

1. REICH Ludivine
2. PORTIER Daniel
3. CREVET Marie-Laure
4. DELARUE Stéphanie
5. BETTON Thérèse
6. BIHI Cindy
7. BORSBERG Yohann
8. SLIMANE-MOUSSA Saïd
9. DENIS Marlène
10. LE PAPE Anne-Laure